

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 21 MARS 5H

Sondage Léger : 85% de la population du Québec affirme que la limite de vitesse acceptable pour les rues où circulent des enfants est de 30 km/h ou moins

Montréal, 21 mars 2024 – À l'occasion de l'étude du projet de loi 48 visant notamment à réviser le Code de la sécurité routière, Piétons Québec a sondé la population québécoise sur leurs perceptions quant aux limites de vitesse acceptables en présence d'enfants et dans les rues résidentielles. Un sondage web effectué par la firme Léger auprès de 1 004 répondants québécois entre le 23 et le 25 février 2024 a permis de constater qu'**une grande majorité de Québécois-es (85%) jugent que 30km/h ou moins est la limite de vitesse acceptable dans les rues où circulent des enfants, par exemple dans les corridors scolaires**. Selon Piétons Québec, cela justifie une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h au-delà des zones scolaires.

« Le constat est clair : adopter une limite de vitesse supérieure à 30 km/h dans les rues où circulent des enfants, notamment les corridors scolaires, n'est plus socialement accepté au Québec. J'invite donc la ministre des Transports et de la Mobilité durable à se saisir des résultats et trouver une solution durable afin de réduire la limite de vitesse au-delà des zones scolaires. Il y a encore trop de rues où la limite de vitesse est supérieure à 30 km/h à quelques mètres d'une école », affirme **Sandrine Cabana-Degani, directrice générale de Piétons Québec**.

Piétons Québec se désole que le projet de loi 48 ne prévoit aucune mesure pour sécuriser les cheminements des élèves vers l'école. Pourtant, le Plan d'action en sécurité routière déposé par la ministre des Transports et de la Mobilité durable Geneviève Guibault fait mention de la sécurisation des corridors scolaires.

Les zones scolaires insuffisantes pour protéger les enfants

Les zones scolaires longent les limites immédiates du terrain d'une école primaire ou secondaire et peuvent être étendues au maximum à 50 mètres de l'école en milieu urbain et 100 mètres en milieu rural. Malheureusement, 95% des décès d'enfants et 86% des blessures surviennent hors de la zone scolaire. C'est pourquoi l'ensemble du chemin emprunté par des enfants doit être sécurisé. **Dans le même sondage, 78% des Québécois-es jugent acceptable une limite de vitesse de 40km/h ou moins dans les rues situées dans un quartier résidentiel**. Pour Piétons Québec, ces résultats témoignent de l'importance de revoir la limite de vitesse actuelle par défaut.

En effet, l'une des propositions présentées par Piétons Québec en commission parlementaire était celle d'[abaisser la limite de vitesse par défaut en agglomération de 50 km/h à 30 km/h](#), à moins de signalisation contraire. Étant donné que la vitesse par défaut à 50 km/h ne semble plus faire consensus, Piétons Québec appelle la ministre à considérer cette proposition dans son projet de loi et de réduire la limite de vitesse par défaut, une solution simple pour créer des quartiers et des cheminements scolaires plus sécuritaires.

« **S'il est adopté sans être bonifié, le projet de loi actuel n'aurait ni sauvé Mariia Legenkovska ni Anaïs Renaud, deux enfants décédées sur le chemin de l'école, respectivement à Montréal et à Saint-Flavien, mais en dehors de la zone scolaire**. La ministre doit respecter l'engagement qu'elle a

pris dans son Plan d'action et agir sur les corridors scolaires », mentionne Sandrine Cabana-Degani, directrice générale de Piétons Québec.

- 30 -

Renseignements

Noémie Laurendeau
COPTICOM, Stratégies et relations publiques
438-826-5816
nlaurendeau@copticom.ca

À propos de Piétons Québec

Piétons Québec est l'organisation nationale de défense collective des droits des piétons.

Exigeante, optimiste et inclusive, elle revendique la sécurité et le confort pour toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. En raison des avantages immenses, autant individuels que collectifs, de se déplacer à pied, elle s'attache également à valoriser la marche comme mode de déplacement et à en augmenter sa pratique.

Axée sur la collaboration et le partenariat, elle sensibilise, mobilise, outille et influence les citoyens ainsi que les décideurs publics afin de transformer les normes sociales, le cadre réglementaire et les environnements bâtis en faveur des piétons.